



Cyberharcèlement ? Plainte ?

Par **Thomasx485**, le **08/03/2021** à **18:06**

Bonjour,

Ja suis déjà venu il y a quelques temps pour un petit problème que j'ai rencontré.

Mon ex me demandait sans cess, en amis sur Facebook et maintenant que je n'ai plus ce réseau, elle me demande sans cesse en amis sur snapchat. Cela fait 3 semaines que je reçois 5-6 demandes d'amis par jour et j'ai eu 3-4 appels en attente sur ce même réseau.

Puis-je porter plainte contre ça ? Est- ce du cyberharcèlement ?

Parce que je suis à bout franchement.

Merci de m'aider, cordialement.

Par **jodelariege**, le **10/03/2021** à **14:02**

bonjour

vous n'etes pas obligé d'accepter les demandes d'amis ;vous n'y répondez plus et les personnes vont arreter un jour ou l'autre.... vous les supprimez au fur et à mesure...

Par **Thomasx485**, le **10/03/2021** à **17:30**

Non j'ai ignoré jusqu'à maintenant et la personne continue toujours autant d'insister depuis 3 semaines et je sais pas si on peut porter plainte pour ce motif

Par **jodelariege**, le **10/03/2021** à **17:39**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>

"c'est la fréquence des propos....etc etc" qui peut etre mis en cause

là on vous demande d'être ami il suffit juste de l'ignorer je ne pense pas que cela soit un délit cette personne ne dit pas du mal de vous...

dans le doute vous pouvez toujours demander conseil en gendarmerie.....surtout si il y a un contentieux important entre vous

Par **Thomasx485**, le **11/03/2021** à **11:37**

Oui c'est juste des demandes d'amis et je ne sais pas si une loi sanctionne ce genre d'agissement car cela peut être considéré comme harcèlement non, la fréquence des demandes d'amis? comme je vous ai dit, 5-6 fois par jours depuis 3 semaines non stop...

Par **Louxor_91**, le **11/03/2021** à **12:16**

Bonjour,

sur FB on peut bloquer le profil mais sur Snapchat..?

Par **jodelariege**, le **11/03/2021** à **12:27**

bonjour

<https://support.snapchat.com/fr-FR/a/remove-block-friends>

pour bloquer ou supprimer des amis....

Par **Thomasx485**, le **11/03/2021** à **15:27**

Oui je sais que l'on peut bloquer, j'avais ignoré jusqu'à maintenant mais maintenant je bloque.

Sauf que, des comptes sont sans cesse refait par elle pour me demander en amis...

Par **Thomasx485**, le **13/03/2021** à **13:41**

Bonjour,

D'autres réponses pourraient être apporter ou non ? J'ai essayé de me renseigner mais je ne trouve aucune information de si l'on peut porter plainte ou non et franchement, ca me pousse

à bout, je sais plus quoi faire...

Bien à vous

Par **jodelariege**, le **13/03/2021** à **18:55**

bonjour

on peut toujours porter plainte pour tout... après on ne sait pas ce que cela deviendra : poursuite de la justice ou classement sans suite..

rien ne vous empêche de vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie avec les preuves que votre ex vous envoie sans cesse des demandes d'amis et que cela vous perturbe beaucoup

vous verrez ce qu'on vous répondra...

Par **Thomasx485**, le **13/03/2021** à **19:58**

J'ai déjà téléphoné à un commissariat pour demander et on m'a dit que je pouvais porter plainte mais que ça n'irait pas loin

Sauf que le policier avait l'air embarrassé, je ne sais pas si il était sérieux ou si il ne voulait pas s'embêter plus que ça.. du coup je cherche des renseignements là où je peux..

Par **jodelariege**, le **13/03/2021** à **20:26**

vous ne pouvez pas avoir d'autres renseignements que ceux déjà donnés :vous pouvez déposer plainte avec vos preuves ,vos arguments mais personne n'est en capacité de vous dire si il y aura une suite ou pas.... comme pour toutes les plaintes déposées.....on ne peut rien vous dire de plus

Par **Thomasx485**, le **14/03/2021** à **11:52**

Oui j'en suis bien conscient mais j'aurai cru que certains auraient pu au moins me dire si il ya un loi qui sanctionne cela ou non ou me dire si ça en valait la peine simplement, après je me doute bien que les suites données, personne ne peut les prédire

Par **jodelariege**, le **14/03/2021 à 16:21**

une loi sanctionne le harcèlement comme le cyber harcèlement mais personne ne peut dire ici si votre cas relève ou pas du cyberharcèlement :seul un tribunal le peut après un dépôt de plainte et des poursuites personne ne peut dire d'avance l'issue d'une plainte ni l'issue d'une audience de justice...

vu que le dépôt de plainte est gratuit vous pouvez toujours tenter votre chance et déposer plainte après on ne connaît pas la suite de votre affaire

les lois ne décrivent pas tout comme "il y a harcèlement à partir de 3 demandes d'ami sur tel site et tel site..." c'est à l'appréciation d'abord du procureur qui lit votre plainte puis du tribunal qui poursuit.....éventuellement

Par **Visiteur**, le **16/03/2021 à 02:23**

Bonsoir,

Le cyber-harcèlement est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

Il peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting et/ou revenge porn

Donc, des demandes (même répétées plusieurs fois par jour) pour devenir ami ne seront probablement pas considérées comme des actes agressifs du cyber-harcèlement.

Vous pouvez tenter un dépôt de plainte mais je vois plus le policier vous diriger sur une main courante (qui laisse une trace écrite mais n'est pas traitée puisqu'elle ne monte pas au parquet). S'il accepte votre dépôt de plainte, il y a de fortes probabilités qu'elle soit classée sans suite.

Vous pouvez aussi supprimer votre compte et en créer un autre en prenant un nouveau

pseudo qu'il ne connaît pas et il ne vous embêtera plus. Je pense que c'est le mieux à faire.

Cordialement,

Phiphi

Par **jodelariege**, le **09/04/2021** à **14:04**

bonjour

"vu que le dépôt de plainte est gratuit vous pouvez toujours tenter votre chance et déposer plainte après on ne connaît pas la suite de votre affaire"

à quoi sert qu'on dise "oui il y aura une suite ou non cela sera classé sans suite?" nous ne sommes sûrs de rien quant à la suite donnée à votre dépôt de plainte

Par **Thomasx48555**, le **11/04/2021** à **12:06**

Bah apparemment certains pensent que il n'y aura pas de suites comme dit plus haut dans les messages...

Par **jodelariege**, le **11/04/2021** à **12:10**

bonjour

certaines pensent que oui certains pensent que non.....en fait personne n'a de boule de cristal pour voir l'avenir

on vous dit que vous pouvez toujours déposer plainte ; on peut toujours déposer plainte pour tout mais on ne peut pas dire la suite de cette plainte : c'est vous qui décidez.....

Par **Thomasx48555**, le **11/04/2021** à **13:48**

Oui mais quand même je me dis que déposer plainte pour ça c'est quand même léger non? il y a beaucoup plus grave... et la justice a énormément de retard avec le covid e, plus de ça ...

mais le truc est que juridiquement parlant, je ne sais pas si des demandes d'amis sont considérées comme du cyberharcèlement sachant qu'il n'y a aucun propos injurieux

Par **Thomasx48555**, le **11/04/2021** à **13:48**

c'est pour ça QUE j'étais venu ici de base..